



### Collecte de papier

Nous venons d'avoir confirmation que la dépose de benne pour la collecte de papier du WE du **12-13-14 juin** est maintenue. Alors venez vous délester utilement !

### Absence Julie

Julie, remplaçante de Régine sera absente **jeudi 18 juin et vendredi 19 juin** pour cause de concours. Nous lui souhaitons bonne chance ! Durant ces deux jours, elle sera remplacée par Laurence et Virginie jeudi, par Leïla vendredi.

### Matinée travaux

La matinée travaux initialement prévu le 6 juin ne pourra avoir lieu afin d'éviter de créer un rassemblement au sein de l'école. Cependant, nous aurions besoin de bras pour quelques travaux à effectuer avant la sortie. Si vous êtes libre à un moment donné, merci d'indiquer ce que vous souhaitez faire pour aider l'école ainsi que le jour et l'heure, l'école étant ouverte les lundis/mardis/jeudis/vendredis de 7h30 à 20h00 (sauf mardis, 19h00), les mercredis/samedis de 8h30 à 11h30.

Voici les travaux à effectuer :

- tondre le jardin
- trouver un moyen de fixer le panneau d'affichage dont les pieds ont rompu sous le poids
- tailler la haie
- désherber les orties envahissantes entre l'école et une voisine

### Animation yoga

D'ordinaire, l'école reçoit Vianney chaque fin d'année scolaire pour une séance de basket. Le protocole sanitaire ne permettant pas ce type d'activité, il intervient bénévolement pour un cycle de Yoga auprès de tous les élèves les **mardis et jeudis de juin**. Merci à lui de s'être manifesté auprès de l'école pour ce projet !



## Rétributions 2019/2020

L'année scolaire 2019/2020 ne sera pas déroulée comme prévu. L'OGEC s'est virtuellement réuni mardi dernier et vous fait part de décisions prises lors de ses échanges :

- selon les directives nationales, les contributions restent dues à l'école. En effet ces sommes perçues servent à financer :
  - ➔ les dépenses liées au caractère propre de l'enseignement catholique, lesquels ont été très actifs durant cette période confinement ;
  - ➔ les dépenses immobilières, notamment le loyer de l'école dont les versements se sont poursuivis malgré le confinement.
- les sommes versées par les classes devant se rendre à la piscine ont quant à elles pas été dépensées. C'est pourquoi l'OGEC a voté :
  - ➔ pour les élèves de GS/CP/CE1 : le report des sommes versées sous forme d'avoir sur l'année 2020/2021, c'est-à-dire que les 12 euros versés sont conservés et seront utilisés pour financer la piscine de l'année prochaine. Vous ne paierez donc pas cette somme l'an prochain.
  - ➔ pour les élèves de CE2 : étant donné qu'il n'est pas prévu qu'ils se rendent à la piscine l'année prochaine, soit un remboursement de 12 euros par chèque sera prochainement transmis dans le cahier de liaison de leur aîné pour élèves en présentiel ou envoyé par voie postale pour les élèves en distanciel, soit vous pouvez choisir de faire don de cette somme pour soutenir l'école qui voit ses ressources impactées en cette période difficile pour tous.

Coupon à retourner à l'école (élèves en présentiel) ou par mél (élèves en distanciel)

---

Pour l'enfant \_\_\_\_\_ en classe de CE2, nous souhaitons :  
☒ être remboursés de la somme de 12 € pour les séances de piscine qui n'ont pas eu lieu.  
☒ faire un don de 12 euros à l'école et ne pas être remboursés.